



Odycé SAS
Membre de Moore Global
4, rue Léon Paulet, 13008 Marseille
5, rue Salneuve, 75017 Paris

Centre culturel de Port de Bouc
Théâtre le Sémaphore

Association Loi 1901
Siège social : Rue Turenne
13110 Port de Bouc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Odycé SAS – Membre de Moore Global

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia



Centre culturel de Port de Bouc

Théâtre le Sémaphore

Association Loi 1901

Siège social : Rue Turenne

13110 Port de Bouc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Théâtre le Sémaphore,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Centre culturel de Port de Bouc

Théâtre le Sémaphore

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Centre culturel de Port de Bouc

Théâtre le Sémaphore

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

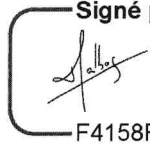
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 27 avril 2026,
Le commissaire aux comptes,

Signé par :

F4158F6510A7447...

Valentin MALBOS

Odycé SAS

Membre de Moore Global

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

Bilan et Resultat Association ANC2022 06**SEMAPHORE CENTRE CULTUREL****BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025 (12 mois)				31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 977,71	4 977,71				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	589 972,74	406 028,92	183 943,82	52,98	216 500,87	58,27
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)	594 950,45	411 006,63	183 943,82	52,98	216 500,87	58,27
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	522,00		522,00	0,15	1 014,00	0,27
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	58 628,24		58 628,24	16,89	58 761,48	15,82
Charges constatées d'avance	9 916,90		9 916,90	2,86	11 585,79	3,12
Valeurs mobilières de placement	92 315,24		92 315,24	26,59	82 707,76	22,26
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 851,70		1 851,70	0,53	956,23	0,26
TOTAL (III)	163 234,08		163 234,08	47,02	155 025,26	41,73
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	758 184,53	411 006,63	347 177,90	100,00	371 526,13	100,00

SYREC

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité		125 256,97	148 137,16
. Autres		36,08	39,87
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		1 580,14	-22 880,19
Situation nette (sous total)		126 837,11	125 256,97
		36,53	33,71
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		146 530,19	169 826,41
Provisions réévaluées		42,21	45,71
TOTAL (I)		273 367,30	295 083,38
		78,74	79,42
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 295,32	18 331,87
Emprunts et dettes financières diverses		1,53	4,93
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 794,49	23 702,93
Dettes des legs ou donations		6,85	6,38
Dettes fiscales et sociales		37 861,79	26 866,45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10,91	7,23
Autres dettes		1 859,00	2 541,50
Produits constatés d'avance		5 000,00	5 000,00
TOTAL (IV)		73 810,60	76 442,75
		21,26	20,58
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		347 177,90	371 526,13
		100,00	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser :			
- acceptés par les organes statutairement compétents			
- autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

SYREC

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations													
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
		29 185,04	4,36			39 904,29	5,61			-10 719	-26,85		
- Ventes de prestations de services													
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation													
		639 091,65	95,53			637 198,58	89,65			1 893	0,30		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
						4 227,98	0,59			-4 227	-100,00		
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions													
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés													
		138,99	0,02			138,73	0,02				0,00		

SYREC

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	1 529,25	0,23	577,73	0,08	952	164,99
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-933,42	-0,13	762,58	0,11	-1 695	-222,43
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 580,14	0,24	-47 861,81	-6,72	49 441	103,30
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			27 930,62	3,93	-27 930	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			2 949,00	0,41	-2 949	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			24 981,62	3,51	-24 981	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	669 011,51	100,00	710 740,51	100,00	-41 729	-5,86
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	667 431,37	99,76	733 620,70	103,22	-66 189	-9,01
EXCEDENT OU DEFICIT	1 580,14	0,24	-22 880,19	-3,21	24 460	106,91
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexe comptable

ASSOCIATION LE SEMAPHORE
Exercice clos le : 31 Décembre 2025

ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2025

Annexe association

PREAMBULE

Objet social :

L'objet social de l'association est décrit comme suit dans les statuts :

- La programmation et la diffusion de spectacles vivants dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre et de tout autre art vivant.
- La production de toute œuvre artistique sur tout support connu ou inconnu à ce jour.
- De mener des actions sur la Commune pour sensibiliser la population aux diverses disciplines artistiques énoncées plus haut.
- De participer à des actions à caractère culturel globales sur la commune en cohérence avec les points précédents énoncés en son objet.
- De mettre en œuvre des ateliers, pouvant former les participants à la mise en représentation de la création artistique en général

Missions sociales réalisées

L'éducation à l'art et à la culture, notamment des plus jeunes, doit faire partie intégrante de la formation intellectuelle et sensible de tout être humain, car elle est nécessaire pour développer son imaginaire, son esprit critique et s'ouvrir à l'autre et à ce qu'on ne connaît pas encore, découvrir des réalités du monde qui ne font pas partie de notre quotidien.

LE SEMAPHORE remplit à ce titre une mission **d'éducation populaire**, dans un contexte socio-économique et culturel où l'accès aux œuvres et aux lieux culturels ne fait pas partie des habitudes et où la curiosité pour l'art n'est que peu souvent transmise par les parents.

La fréquentation des lieux culturels relève aussi d'une activité de loisirs à laquelle chacun doit avoir accès et qui permet de rencontrer des personnes d'autres générations, d'autres âges, d'autres milieux et ainsi de participer à la **création de lien social** (notamment pour les personnes isolées) et à **l'amélioration de la cohésion sociale**.

Le théâtre le Sémaphore a ouvert ses portes il y a 30 ans sur une ancienne friche industrielle à l'entrée du quartier des Aigues-Douces (Quartier Politique de la Ville).

Le Sémaphore aborde aujourd'hui une nouvelle étape de son développement, avec pour objectifs d'aller à la rencontre des populations, d'améliorer la fréquentation et de travailler à une mixité des publics. La culture peut transformer les territoires, en améliorer l'image auprès des habitants et contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie.

Le projet s'articule autour de :

- d'une programmation pluridisciplinaire, de qualité et accessible à tous, accordant une large place à la création contemporaine et à destination des publics jeunes ;
- d'un programme d'accompagnement de cette programmation, d'action culturelle et d'éducation artistique ambitieux, s'adressant à tous les publics : actions de médiation, ateliers de sensibilisation et de pratique artistique auprès des enfants, des familles et des publics éloignés de la culture ;
- d'un lieu de vie convivial, ouvert à tous et en particulier à la jeunesse, ayant pour objectif de favoriser l'appropriation du lieu par les habitants, notamment du quartier d'implantation du théâtre.

Le Sémaphore favorise depuis toujours l'accessibilité à tous les publics, quel que soit leur niveau de revenus :

- par la pratique de prix très bas, notamment pour les plus précaires, pour ses spectacles en salle ;
- et par la gratuité des spectacles en espace public (festival de rue annuel et autres propositions hors les murs tout au long de l'année), des spectacles et ateliers à destination des élèves de la ville de Port-de-Bouc, et de la plupart de nos propositions d'éducation artistique et culturelle.

Les axes prioritaires du Sémaphore depuis 3 ans et pour les années à venir :

- Aller à la rencontre des habitants, là où ils sont, présenter des œuvres « dedans et dehors », dans les lieux publics et lieux de vie des habitants pour créer la surprise, la curiosité pour l'art et construire des passerelles entre ce qui se passe « dans les murs » du théâtre et « hors les murs »
- S'adresser aux publics jeunes du territoire, pour accompagner les spectateurs et citoyens de demain car la jeunesse est un enjeu majeur de nos sociétés contemporaines ;
- Mettre en jeu la relation intergénérationnelle, qui nous paraît un levier pertinent dans la venue de nouveaux publics, sur ce territoire où vivent beaucoup de personnes très jeunes ou très âgées ;
- Mettre en place des projets impliquant les habitants (jeunes ou moins jeunes) ne fréquentant pas ou peu les lieux culturels.

Un projet ancré dans son territoire

Ces actions sont mises en place en coopération avec le tissu associatif et les partenaires du champ éducatif (les écoles, collèges, lycées, l'éducation nationale, les éducateurs de centres sociaux et de prévention spécialisée) qui connaissent les habitants, leur réalité et problématiques, et les accompagnent au quotidien.

Un projet sur la durée

Au-delà de la venue ponctuelle d'artistes pour présenter des spectacles, le Sémaphore accueille des compagnies artistiques en résidences longues (2 ans) sur le territoire, qui peuvent ainsi prendre le temps d'aller à la rencontre des habitants, à travers des modalités originales permettant de créer un lien de confiance et de familiarité avec les artistes, et créer les bases d'une relation durable avec le théâtre.

Description des moyens mis en œuvre

Les moyens d'action sont définis dans les statuts de la manière suivante :

« La tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques, la publication nécessaire à dispenser l'information sur son activité, l'organisation de spectacles et autres manifestations, la mise en place d'atelier de créations et de sensibilisation et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association. »

Afin de réaliser ces actions, l'association dispose essentiellement de deux modalités de financement :

- Les participations des spectateurs ou participants aux ateliers
- Des subventions d'exploitation versées par des organismes publics ou privés.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 347 177.90 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 580.14 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

**-1-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE
ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

-2- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2-2 PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2-2-1 Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés sont directement inscrits en charges.

2-2-2 Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel de régie	5 ans
Agencements et installations	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Matériel	5 à 10 ans
Matériel de cuisine	10 ans
Aménagements installations salle du bas	10 ans
Aménagements installations salle spectacle	10 ans
Aménagements installations cuisine	10 ans
Aménagements installations bureaux	10 ans
Signalétique	10 ans
Mobilier	5 ans

2-2-3 Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

2-2-4 Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2-2-5 Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués en fin d'annexe.

2-2-6 Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

2-3 CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017

- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

-3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 978			4 978
Immobilisations corporelles	587 093	2 880		589 973
Immobilisations financières				
TOTAL	592 071	2 880		594 951

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 978			4 978
TOTAL I	4 978			4 978
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	240 084	14 034		254 118
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	63 828	21 271		85 099
Matériel de transport	37 677			37 677
Matériel de bureau et informatique	29 002	133		29 135
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	370 592	35 437		406 029
TOTAL GENERAL (I+II)	375 569	35 437		411 007

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	522	522	
Autres créances *	58 628	58 628	
Charges constatées d'avance	9 917	9 917	
TOTAL	69 067	69 067	

*Dont 42 948 € de solde de subventions

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL	RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC
---------------------------	--------------------------------

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	42 948
Autres produits à recevoir	
TOTAL	42 948

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

-4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	148 137	-22 880			125 257
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-22 880	22 880	1 580		1 580
Dont générosité du public					
Situation nette	125 257		1 580		126 837
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	169 826			23 296	146 530
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	295 083		1 580	23 296	273 367

Analyse des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des ressources non utilisées, perçues par l'association et affectées, par le tiers financeur public à un projet précis.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture Montant global	A la clôture Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	0						0

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

Subventions d'investissement**Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
REGION PACA	MATERIEL	10 000		10 000	0
DRAC	RENOVATION	130 000	2 148		132 148
REGION PACA	RENOVATION	65 000			65 000
DEPARTEMENT 13	RENOVATION	41 000			41 000
	TOTAL	246 000	2 148	10 000	238 148

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
REGION PACA	MATERIEL	10 000	0	10 000	0
DRAC	RENOVATION	36 451	14 061		50 512
REGION PACA	RENOVATION	18 226	6 981		25 206
DEPARTEMENT 13	RENOVATION	11 496	4 403		15 899
	TOTAL	76 174	25 445	10 000	91 618

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	5 295	5 295		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	23 794	23 794		
Dettes fiscales et sociales	37 862	37 862		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 859	1 859		
Produits constatés d'avance	5 000	5 000		
TOTAL	73 811	73 811		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	13 015
Dettes fiscales et sociales	22 452
Autres dettes	
TOTAL	35 467

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

-5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DSU						
POLITIQUE DE LA VILLE	CITE EDUCATIVE	3 660	3 660			0
POL. VILLE	CTPM	11 600	11 600			
FONCT METROPOLE		15 000	12 000	3 000		
DRAC		118 770	118 770		5 000	
REGION PACA		126 000	88 200	37 800		
DEPARTEMENT 1		45 000	45 000			
COMMUNE		275 000	275 000			
13 HABITAT		3 000	3 000			
OARA						
ONDA						
ASP CNASEA	Aide à l'emploi	15 617	17 617			1667
TOTAL		613 647	574 847	40 800	5 000	1 667

Contributions volontaires en nature

Par convention signée le 10 mai 1995, la ville de Port de Bouc met gracieusement à la disposition de l'association à compter du 1er janvier 1995 :

- Les locaux du théâtre du Sémaphore,
- Le personnel nécessaire à son bon fonctionnement,
- Divers matériels.

Par ailleurs, la Ville de Port de Bouc assure l'entretien et les charges courantes relatives à ce local.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Au titre de l'exercice 2025, l'association a évalué l'ensemble de cette mise à disposition à 202 032 €.

Le détail des contributions volontaires au 31 décembre 2025 est le suivant :

- Mise à disposition de personnel par la Ville de Port de Bouc pour 30 000 €.
- Mise à disposition des locaux par la Ville de Port de Bouc pour 165 000 €.
- Bénévolat pour 2 000 €
- Dispositif Provence en scène pour 1951 €

De plus 13 HABITAT met à la disposition de l'association un local dans le quartier des AIGUES DOUCES à PORT DE BOUC. Cette mise à disposition est valorisée à hauteur de 3 081 €.

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL

RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

-6-AUTRES INFORMATIONS**Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31/12/2025 le montant de l'indemnité de fin de carrière a été évalué à 16 027 €

Hypothèses de calcul retenues

Taux d'actualisation : 3.60 %

Age de départ en retraite Age légal (60-64 ans)

Turn-over faible

Mortalité Table INSEE 2024

Evolution des rémunérations : profil 1%

Rémunération des cadres dirigeants

L'association n'a versé aucune rémunération à ses dirigeants sur l'année 2025.

Effectif

	Personnel salarié permanent	
Cadres		3
Non cadres		2
TOTAL		5

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 271 €.